

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 7 novembre 2017**

**Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 172'000.00 TTC pour l'aménagement
d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Soleil et d'un passage à
piétons sur la Route de la Plata – Secteur Rueyres-les-Prés**

1. Introduction

A la fin de l'année 2013, la Commune de Rueyres-les-Prés a proposé au Service des ponts et chaussées (SPC) un dossier d'intention de concept de mobilité sur le territoire communal.

Fort de l'acceptation du concept par le SPC, le Conseil communal a décidé de réaliser un ouvrage faisant l'objet d'une procédure d'approbation du projet routier.

Au mois de décembre 2014, l'assemblée communale a toutefois refusé la mise en place des éléments du concept de mobilité sur la Route de la Chavane. Une nouvelle solution a donc été proposée, en étroite collaboration avec le SPC.

Au mois de septembre 2015, des mesures expérimentales ont été mises en place. Le projet présenté dans le message est en adéquation avec celles-ci.

Au mois de novembre 2016, le Conseil communal a déposé auprès du SPC un dossier d'examen préalable. Celui-ci a été retourné avec un préavis de synthèse favorable.

Les aménagements prévus le long de la Route du Soleil ont pour objectif l'amélioration de la sécurité piétonne du chemin des écoliers. Ils comprennent également la pérennisation d'un passage à piétons pour l'accès à l'école primaire sur la Route de la Plata.

2. Description des travaux

La Route du Soleil est l'axe Nord-Sud du village de Rueyres-les-Prés. Ce village possède encore quelques exploitations agricoles. Elles utilisent cette route qui, pour certaines, se situent le long de cet axe. Le carrefour avec la Route de la Chavane est également fréquenté par les usagers agricoles.

En évoluant dans le sens Sud-Nord, le projet prévoit d'abord, sur le côté gauche, à l'extérieur de la chaussée, la réalisation d'un trottoir bas sur un article foncier propriété de la commune. Cette construction aura une longueur de 43.49 m et reliera le trottoir existant et l'aménagement prévu en amont.

En continuant de remonter la rue, un trottoir franchissable sera construit sur le bord droit de la chaussée. Il reprend pratiquement la géométrie du marquage de la mesure expérimentale. A l'endroit le plus étroit, l'espace chaussée restant sera ponctuellement de 4.50 m. Cette valeur permettra le croisement de véhicules automobiles à faible vitesse. Pour les croisements impliquant notamment un poids lourd ou un véhicule agricole, l'espace du trottoir franchissable sera à disposition. Ce choix est dicté par la présence d'accès existant à la parcelle riveraine.

Du trottoir franchissable en direction du Nord jusqu'au trottoir existant, il est prévu la construction d'un trottoir traditionnel avec une partie abaissée pour assurer le confort de l'accès existant. Un trottoir existe déjà à cet endroit, il sera élargi.

Des potelets de séparation sont prévus à l'arrière des pavés pour, d'une part, éviter la circulation de manière continue sur le trottoir franchissable et, d'autre part, pour séparer l'espace d'arrivée des piétons et l'accès privé emprunté par des véhicules.

Les passages à piétons indiqués sur la Route du Soleil correspondent à ceux de la mesure expérimentale.

La récolte des eaux de pluie se fera le long des nouvelles bordures en utilisant le réseau existant. Les sacs de route seront adaptés à la nouvelle configuration des lieux.

Le candélabre provisoire, actuellement posé dans un support en béton, sera installé de manière définitive ; un nouveau candélabre sera édifié en face de celui-ci, de manière à respecter les normes en matière d'éclairage des passages à piétons. Celui situé au niveau du passage à piétons plus au Sud sera remplacé. Finalement, un nouveau point lumineux sera implanté au niveau du passage à piétons situé à droite de l'accès à l'école et à la salle communale. Il prendra place du côté des bâtiments et de l'arrêt de bus, afin à nouveau de respecter la norme en vigueur.

Enfin, le projet ne nécessite aucune emprise sur des fonds privés.

3. Coût des travaux

A. TRAVAUX DE GENIE-CIVIL

Travaux en régie	CHF	1'800.00
Installations de chantier	CHF	4'600.00
Démolitions et démontages	CHF	5'600.00
Fouilles et terrassements	CHF	10'100.00
Couche de fondation	CHF	16'400.00
Pavages et bordures	CHF	29'900.00
Revêtements	CHF	20'000.00
Canalisations et évacuation des eaux	CHF	3'600.00
TOTAL A.	CHF	92'000.00

B. HONORAIRES ET DIVERS

Honoraires de géomètres, contrôle et rétablissement bornage	CHF 4'000.00
Honoraires d'ingénieurs et frais de reproduction	CHF 18'200.00
Eclairage public, adaptation	CHF 17'000.00
Signalisation et marquage	CHF 8'200.00

TOTAL B. CHF **47'400.00**

TOTAL A. + B. CHF 139'400.00

DIVERS ET IMPREVUS CHF 20'000.00

TOTAL CHF 159'400.00

TVA 8.0 % CHF 12'752.00

TOTAL DEVIS ESTIMATIF TTC **CHF 172'152.00**

TOTAL ARRONDI POUR DEMANDE DE CREDIT TTC **CHF 172'000.00**

4. Financement

Le montant de CHF 172'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans les routes (620). Le taux d'amortissement est fixé à 4% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 10'300.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 172'000.00 TTC pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Soleil et d'un passage à piétons sur la Route de la Plata et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 16 octobre 2017.

La Secrétaire adjointe :
Brigitte Pautre



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

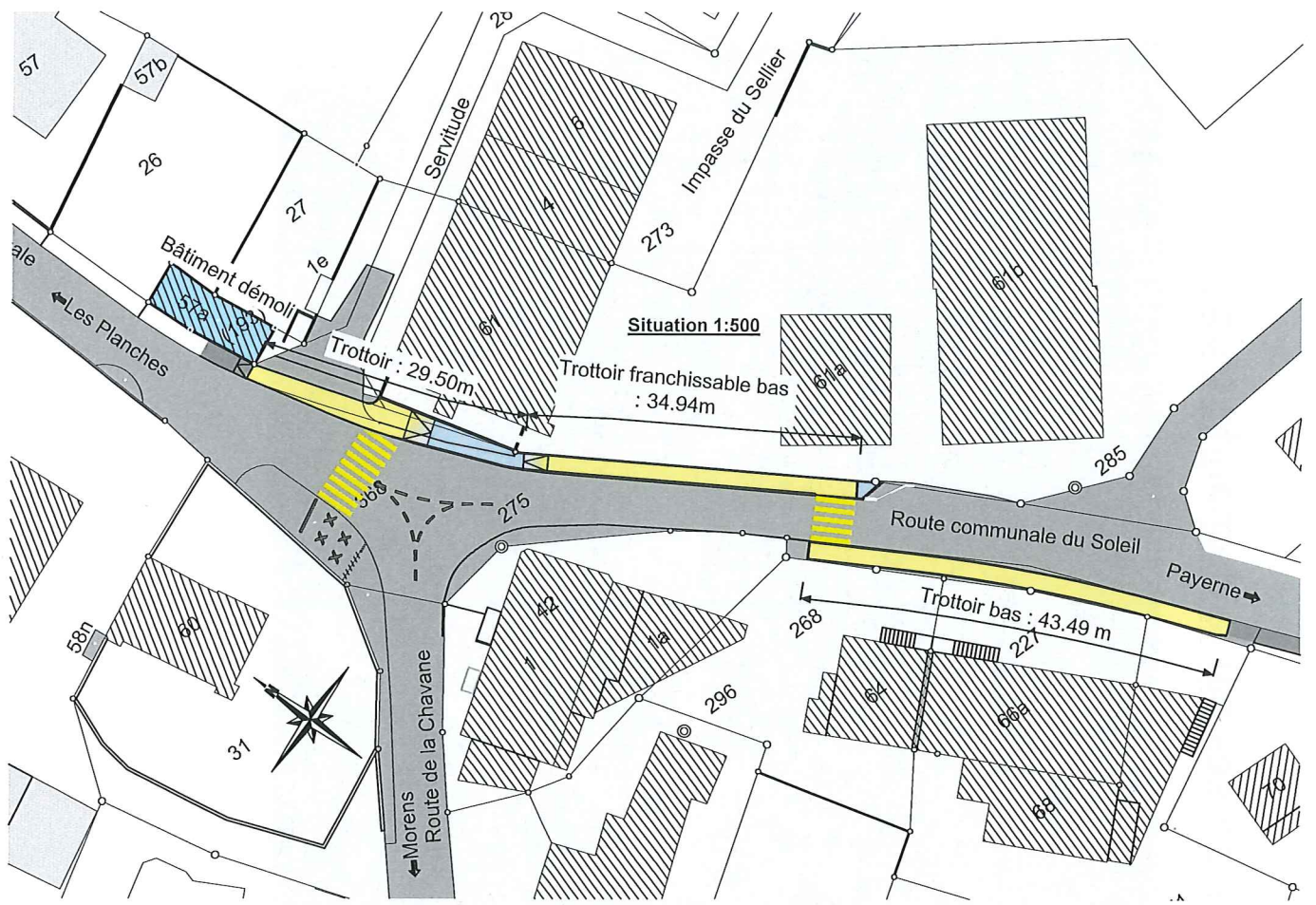


Le Syndic :
André Losey

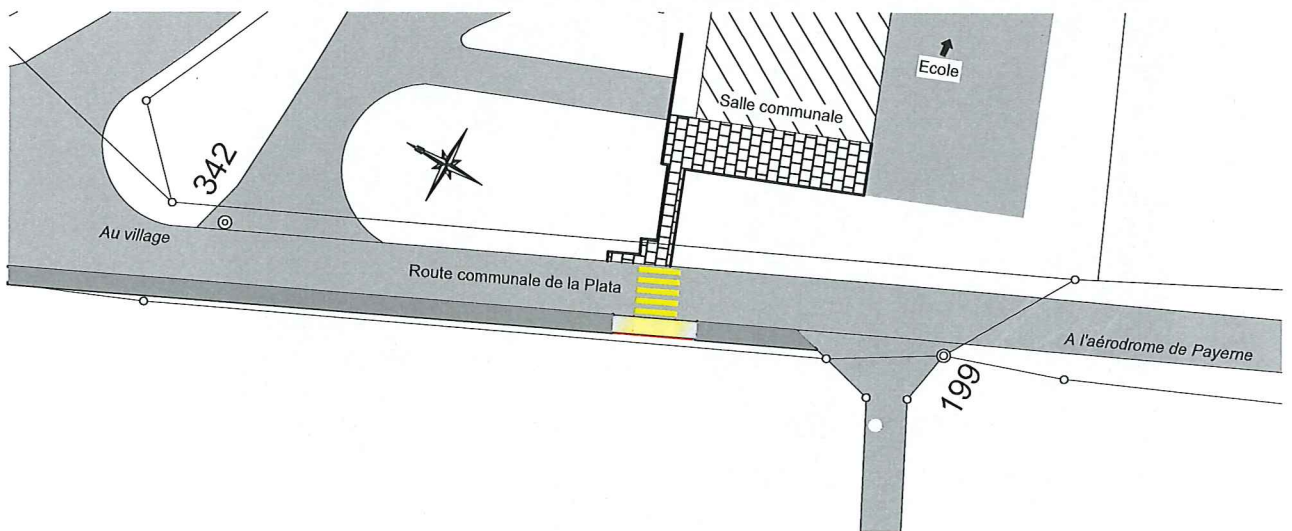


Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexes :
-plan de situation
-vue aérienne



Situation - Route de la Plata 1:500



Vue aérienne des deux zones concernées par la demande crédit

